



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.23/2002/5
15 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LE VIEILLISSEMENT
Berlin (Allemagne), 11-13 septembre 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

du mercredi 11 septembre à 14 heures
au vendredi 13 septembre 2002 à 12 heures

1. Ouverture de la Conférence
2. Élection du Bureau
3. Adoption du règlement intérieur
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Déclarations liminaires
6. Tables rondes ministérielles
7. Débat général
8. Présentation de la déclaration des ONG
9. Présentation et adoption de la stratégie régionale d'exécution
10. Présentation et adoption de la déclaration ministérielle de Berlin
11. Adoption du rapport de la Conférence
12. Clôture de la Conférence

Annotations

1. Ouverture de la Conférence

La Conférence ministérielle sur le vieillissement, organisée par la Commission économique pour l'Europe (CEE), sera ouverte par le Secrétaire exécutif de la Commission le mercredi 11 septembre 2002.

2. Élection du Bureau

L'article 10 du règlement intérieur provisoire (ECE/AC.23/2002/8/Rev.1) prévoit que la Conférence élira un président, trois vice-présidents, un président du groupe de rédaction et un rapporteur, parmi les représentants des États participants. Conformément à l'usage, le président de la Conférence sera un représentant du pays d'accueil. L'article 44 dispose que toutes les élections auront lieu au scrutin secret, à moins que la Conférence n'en décide autrement.

3. Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur provisoire, révisé oralement, a été approuvé par la Commission à la réunion informelle spéciale qu'elle a tenue le 20 juin 2002, au cours d'une séance ayant un caractère officiel. Il porte la cote ECE/AC.23/2002/8/Rev.1.

4. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire qui figure dans le présent document a été communiqué au Groupe de travail à composition non limitée en juillet 2002.

5. Déclarations liminaires

Le Ministre allemand de la famille, des personnes âgées, de la condition de la femme et de la jeunesse, le Secrétaire exécutif de la CEE et le Ministre espagnol du travail et des affaires sociales prononceront chacun une allocution liminaire.

6. Tables rondes ministérielles

Les discussions porteront, entre autres, sur les thèmes suivants: «L'évolution démographique et le marché du travail: problèmes et perspectives», «L'évolution démographique – les possibilités et les limites de la solidarité entre les générations», ainsi que sur les principales questions de politique générale que soulève l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement 2002 et de la stratégie générale d'exécution.

7. Débat général

Le débat général sera ouvert par le Président de la République fédérale d'Allemagne. La Conférence entendra ensuite les déclarations des chefs de délégation, limitées à cinq minutes. Les chefs de secrétariat d'organismes intergouvernementaux pourront également prendre la parole, les interventions ne devant pas non plus dépasser cinq minutes. Compte tenu du fait que la Conférence disposera de peu de temps, les représentants d'un nombre restreint d'organisations non gouvernementales accréditées pourront aussi faire des déclarations comme prévu par le

règlement intérieur. Les participants sont invités à respecter la limite des cinq minutes et à faire des observations précises portant notamment sur les questions de fond traitées pendant les tables rondes. Des exposés écrits plus longs pourront être distribués pendant la Conférence.

8. Présentation de la déclaration des ONG

Les représentants d'ONG de la région de la CEE œuvrant dans le domaine du vieillissement se sont réunis du 27 au 29 mai 2002 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) pour se préparer et contribuer à la Conférence ministérielle. Une déclaration issue de cette réunion sera présentée à la Conférence.

9. Présentation et adoption de la stratégie régionale d'exécution.

La deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue en 2002, a adopté le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et une déclaration politique qui définissent les grandes lignes à suivre «afin de faire face aux possibilités et aux défis du vieillissement de la population au XXI^e siècle et de promouvoir le développement d'une société pour tous les âges».

La réussite de ce plan dépend de son exécution au niveau régional, national et local. Les problèmes posés par le vieillissement transcendent les frontières nationales et doivent être réglés en commun par des mesures concertées et coordonnées. À cet égard, l'action régionale revêt une importance capitale car c'est elle qui offre les meilleures possibilités de comparer et d'intégrer les efforts nationaux ainsi que d'échanger des données d'expérience.

La stratégie régionale d'exécution, établie en application du Plan d'action de Madrid, vise à jeter les bases d'une action coordonnée dans toute la région de la CEE. Elle reprend les principes fondamentaux du Plan d'action.

Le projet de stratégie régionale d'exécution, négocié par les États membres, sera présenté à la Conférence pour adoption.

10. Présentation et adoption de la déclaration ministérielle de Berlin

Le Groupe de travail à composition non limitée constitué en vue de la Conférence ministérielle sur le vieillissement a négocié une déclaration par laquelle les gouvernements des États membres de la CEE s'engageraient à suivre une stratégie hardie et novatrice pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid dans la région. La déclaration, négociée par les États membres, sera présentée à la Conférence pour adoption.

11. Adoption du rapport de la Conférence.

12. Clôture de la Conférence.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mercredi 11 septembre

14 heures – 16 heures:

- Ouverture de la Conférence
- Élection du Bureau
- Adoption du règlement intérieur
- Adoption de l'ordre du jour
- Déclarations liminaires
- Tables rondes ministérielles

19 h 30:

- Réception donnée par le Ministre allemand de la famille, des personnes âgées, de la condition de la femme et de la jeunesse

Jeudi 12 septembre

9 heures – 13 heures:

- Tables rondes ministérielles (*suite*)
- Débat général

15 heures – 18 heures:

- Débat général (*suite*)

20 heures:

- Réception donnée par le Président du Bundestrat et le Maire de Berlin

Vendredi 13 septembre

9 heures – 12 heures

- Présentation de la déclaration des ONG
- Présentation et adoption de la stratégie régionale d'exécution
- Présentation et adoption de la déclaration ministérielle de Berlin
- Adoption du rapport de la Conférence
- Clôture de la Conférence
